

L'accord de coopération de défense entre la France et le Mali ou le retour au temps béni des colonies

mardi 11 février 2014, par [Survie](#) (Date de rédaction antérieure : 16 janvier 2014).

Alors que l'opération Serval vient de fêter sa première année, l'association Survie dénonce la signature imminente d'un accord de coopération de défense entre la France et le Mali, qui constitue un grave retour en arrière sur le plan de l'indépendance et de la souveraineté maliennes, comme plusieurs mouvements de la société civile malienne s'en sont déjà alarmés.

Tandis que le gouvernement précédent avait amorcé la divulgation et la soumission au Parlement de huit « partenariats de défense », destinés à remplacer les accords signés au lendemain des indépendances africaines avec certaines anciennes colonies françaises [1], un accord tout aussi stratégique avec le Mali devrait être signé le 20 janvier dans le plus grand secret. Les informations sur cet accord révélées par Le Monde laissent présager d'une future mainmise de la France sur le Mali hautement condamnable.

Alors que la tendance de ces dernières années était à l'amorce d'une réduction, particulièrement souhaitable, de la présence de l'armée française en Afrique, l'accord devrait entériner le maintien sur le territoire malien d'une force permanente d'un millier d'hommes, sous couvert de lutte antiterroriste. Un déploiement permanent va à l'encontre de l'histoire des relations militaires entre la France et le Mali et de l'accord de coopération militaire de 1985 entre les deux pays, stipulant explicitement l'impossibilité de déployer des unités constituées de l'armée françaises sur le territoire malien.

La pérennisation de l'opération Serval, dont le cadre légal actuel est déjà scandaleux, interroge les motivations réelles du gouvernement français dans le déclenchement de la guerre.

Sans complexe, la France annonce qu'elle va fouler aux pieds la souveraineté de l'Etat malien, déjà mise à mal par la situation à Kidal : « *Paris agira selon ses besoins. S'il s'agit officiellement de mieux échanger le renseignement, cela n'ira pas jusqu'à informer au préalable les autorités maliennes des actions entreprises* », peut-on lire dans l'article du Monde. On y apprend également que la tutelle exercée par les militaires français sur les troupes maliennes sera pérennisée puisque des détachements français encadreront l'armée nationale, mais qu'en plus Serval pourra jouer le rôle de « *force de réaction rapide* » pour l'armée malienne. » En vertu de cet accord la France sera de fait toute puissante sur le territoire malien, reléguant le Mali au rang de simple département comme au temps de la colonisation.

En conséquence, Survie demande :

- L'annulation de l'accord de défense entre la France et le Mali
- La complète transparence des accords de défense et de coopération militaire

- Un contrôle parlementaire systématique des actions engagées par l'exécutif français en matière de défense, y compris la signature de tels accords
- La fermeture des bases militaires françaises sur le continent africain.

Survie, 16 janvier 2014

P.-S.

* <http://survie.org/francafrique/mali/article/l-accord-de-cooperation-de-defense-4611>

Notes

[1] Côte d'Ivoire, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Gabon, Sénégal, Togo.